

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

Du mardi 21 décembre 2021

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

Convocation du 14 décembre 2021

Présents : 8 (9 à partir de 20 h 30)
Absent : 1
Absente et excusée : 1 (pouvoir à Eric Thibault)
Nombre de votants : 10

Etaients présents et présentes : Monsieur MONTEIL Jean-Claude, Messieurs THIBAUT Eric (Pouvoir de Muriel Ollivier-Ozbird) BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, THIERRY-WILKINSON Guillaume, VOGLEY David, Mesdames PEYRET-LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie.

Etait absente et excusée : Madame OLLIVIER-OZBIR Muriel (pouvoir donné à M. THIBAUT Eric)

Etait absent : Monsieur DAMBIER Guillaume.

Secrétaire de séance : Mme Ribeyrens Annie

Début de la séance : 20 h 15

Lecture du compte rendu du 24/11/2021

Le Conseil à la majorité valide le compte rendu.

Réseau fibre optique

Nous avons été informés que les travaux devraient débuter le 10 janvier 2021 par l'Entreprise Tremblay. Avec leur accord, 2 boîtiers devraient être installés sur le mur de la maison appartenant à Jean-Claude Gauville d'une part et l'autre sur le mur appartenant à Guillaume Dambier d'autre part. Une convention devra être signée.

Devis débroussaillage entrée du bourg

Nous avons réceptionné trois devis :

- 1 du GIASC de Mauzac et Grand Castang pour un montant de **2 012,75 HT soit 2 415,30 € TTC**,
- 1 de l'entreprise Boudon de St-Sauveur pour un montant de **2 200,00 HT soit 2 640,00 € TTC**,
- 1 de la CCBDP pour un montant de **2 840 € HT**. (Ne comprend pas la fourniture des matériaux et la location de matériel nécessaire à la réalisation du chantier).

La Commune doit se charger d'informer, par courrier, les propriétaires concernés par l'élagage.

Le Conseil à la majorité a décidé de choisir le GIASC pour exécuter les travaux de débroussaillage.

Multiple Rural. Matériel de cuisine

Pour information, deux devis de l'Entreprise Confort et Eau nous ont été présentés pour une Centrale de filtration de l'eau :

- 1 concerne l'achat pour un montant de **3 300 € HT soit 3 960 € TTC**,
- L'autre concerne de la location pour un montant de : **81 € 05 HT soit 97 € 26 TTC** par mois pendant 5 ans.

Un engagement a été pris et le devis relatif à la location a été signé.

Nous avons fourni au Multiple Rural en matériel neuf :

- 1 cuisinière à gaz 4 feux,
- 1 sèche-mains automatique,
- 1 convecteur,
- Installation d'une pompe à chaleur air/air multiplis (chauffage réversible)

(En ce qui concerne la location du Multiple aux nouveaux gérants, il a été décidé à l'unanimité qu'elle commencerait le 1^{er} janvier 2022.)

Bâtiment ancien presbytère

Devons-nous confier à une Agence immobilière la location de ce logement pour une profession libérale, exemple : un médecin, un kiné ou autre ?

Avant de louer ce logement, la commune s'engage à faire réviser et remettre en marche le chauffage gaz par l'intermédiaire de l'entreprise Rochefort de Creysse.

Renouvellement contrat de mission temporaire de l'agent Serge Dubut

A l'unanimité, le contrat de Serge Dubut sera reconduit pour une durée de 1 an.

Réforme vieux matériels communal

Monsieur Gauville Jean-Claude serait preneur pour l'achat de la cureuse,
Monsieur Pestre Adrien, lui, serait preneur pour l'achat de l'épareuse.

Une offre d'achat avec estimation (prix au kilo de ferraille) sera proposée aux intéressés.

Points sur l'avancement des projets 2020/2021

Un parc intergénérationnel, dont on a déjà évoqué l'installation, est proposé pour un montant de **15 885,00 HT soit 19 062,00 € TTC**. Une subvention de 80 % pourrait nous être allouée.

Projets 2022. Demande de subventions

Une subvention de l'état et du département va être demandée pour l'installation du parc évoqué ci-dessus.

Questions diverses

- Proposition a été faite d'aménager le grenier de l'appartement de l'ancienne poste pour augmenter sa surface.
- Proposition également faite pour construire une terrasse couverte à la place du store du Multiple Rural.

Fin de la séance à 23 h 40